

ARRETE n°2024_073

Fixant la liste des candidats admis à concourir de l'examen professionnel (2^{ème} examen)
d'ingénieur territorial par voie de promotion interne - SESSION 2024

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatifs aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires ;

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n°2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté n°2023_119 du 5 décembre 2023 portant ouverture de l'examen professionnel d'ingénieur territorial (2^{ème} examen) par voie de promotion interne - session 2024 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 – La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'ingénieur territorial par voie de promotion interne, ouvert par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère au titre de l'année 2024.

Elle contient 35 noms :

Nom	Prénom	
AMEGNIGAN	Etienne	
AUBERTY	Ronan	
BANCE	Alexandre	Admis sous réserve
BASTIDE	William	
BESOMBES	Marie-Laure Aurore	
BONNEFILLE	Michel	
BOUSQUET	Jérôme	
BOUSQUET	Sophie	
BRAILLARD	Sébastien Jean-Pierre	Admis sous réserve
CALMELS	Jérôme	
CAMPOS	Myriam	
CANTOS	Christophe	
CHABALIER	Christine	
COURET	Jeremy	
DESABRES	Olivier	
DRAHON	Adrien	
FABRE	Julien	
FARNIERE	Frédéric	

FAURE	Fabrice	
GILLI	Laetitia	
HURTADO	Clotilde	
LEGLEYE	Damien	
LORIEUL	Philippe	
MALATY	Jean	
MANIER	Herve	
PELISSIER	Romain	Admis sous réserve
PETITIMBERT	Mathieu	
RANDOULET	Isabelle	
SABADEL	Patrick	
SALIN	Céline	
TEISSIER	Noëlle	
TESSIER	Anthony	
UZAC	Sébastien	
VERNASSAL	Jean-Marie	
WITTERKOER	Maxime	

ARTICLE 2 : Les épreuves d'admission se dérouleront du 17 au 20 juin 2024, dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 16 mai 2024

Le Président,


 Laurent SUAU

